

**Pose de la première pierre
Crématorium du Grand Guéret**

Lundi 11 juillet 2016

14h30

Ajain

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a retenu la SAS ATRIUM comme titulaire du contrat de délégation de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium. Le crématorium, construit par le délégataire, sera implanté sur la commune d'Ajain, à proximité de la RN145, sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération (superficie initiale 1ha 95a 87ca).

Le contrat de délégation de service public a été signé le 8 juillet 2013. Cette opération a été engagée depuis la fin de l'année 2011.

Après la réalisation de certains travaux de terrassement par la Communauté d'Agglomération, la société ATRIUM aura la charge de la construction du crématorium, pour un montant d'investissement estimé à plus de 1,8 millions d'euros HT, auxquels s'ajoutent près de 500 000 € de réinvestissements sur la durée du contrat pour assurer le gros entretien et le renouvellement des équipements et du bâtiment.

Le crématorium répondra aux exigences de la réglementation sur le traitement des fumées applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Il comprendra par ailleurs une salle de cérémonies ainsi qu'un espace de convivialité. Concernant les espaces extérieurs, le titulaire du contrat réalisera également un parking de 25 places ainsi qu'un jardin de dispersion des cendres.

Pour assurer le financement de cet investissement, le délégataire se voit également confier l'exploitation du service pour une durée de 30 ans. Le crématorium sera ouvert à tous les opérateurs funéraires.

Une redevance annuelle sera versée par le délégataire à la collectivité comprenant :

- Une part fixe annuelle par an pendant la durée du contrat: 1500 €
- Une part variable calculée selon le contrat en fonction du nombre de crémations de l'année N.

CONTACT PRESSE :

Lucie GRUAU : Chargée de Communication événementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

La collectivité a délégué au Délégué le soin exclusif d'assurer, à ses risques et périls et dans les règles de l'art :

- **la conception et la construction d'un crématorium et de ses équipements,**
- **la gestion et l'exploitation du crématorium, qui comprend notamment :**
 - l'accueil et l'information du public ;
 - le maintien en parfait état de fonctionnement et de propreté des ouvrages et des équipements ;
 - le respect des normes sanitaires et sécuritaires ;
 - le renouvellement des installations ;
 - l'approvisionnement en énergie et en fluides ;
 - la perception des recettes auprès des usagers.

L'autorisation sollicitée au titre du code de l'environnement a été délivrée à la société ATRIUM, après enquête publique qui a eu lieu du 18 mai 2015 au 19 juin 2015, par M. le Préfet le 23 octobre 2015.

Le permis de construire a été obtenu par la Société ATRIUM le 11 août 2015. Le bâtiment disposera d'une superficie de 380 m², dont 205m² de parties publiques (dont une salle de cérémonies de 80 places assises) et 155 m² de locaux techniques. La durée des travaux est d'environ 12 mois.

Financement

Le coût des travaux de terrassement pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'élève à 143 032 € HT, soit 171 638 € TTC.

Les subventions accordées sont :

- pour l'Etat - DETR : 50 061,17 €,

- pour le Ministère de l'Intérieur – subvention exceptionnelle: 15 000 €.

Sur le site retenu, la collectivité avait également pris en charge le coût de réalisation d'un diagnostic archéologique préventif par l'INRAP.

CONTACT PRESSE :

Lucie GRUAU : Chargée de Communication événementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP302
23006 Guéret Cedex
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

CONTACT PRESSE :

Lucie GRUAU : Chargée de Communication évènementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél.
06.30.97.08.42